



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 26 mai 2026 PORTANT REGLEMENTATION du STATIONNEMENT

Rue Dauphine

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 21.05.2026, de Mr Daniel LACROIX
- Afin de permettre le bon déroulement du déménagement au 7 rue Dauphine 18250 HENRICHEMONT
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit, devant les 5 et 7 rue Dauphine – 18250 HENRICHEMONT, le 1^{er} juin 2026 de 8h à 18h.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques , et mise en place par l'intéressé.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et les restos du cœur sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260526-2026_062-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2026
Publication : 27/05/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE



Publié sur le site internet de la commune le 27.05.2026